

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20191107-008****du 07 novembre 2019****n°008****page 1/2****EXTRAIT :**

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, U, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, E. AUDEBERT, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (11) : J. DUMAS donne pouvoir à JP. ABELIN
 B. ROUSSENQUE donne pouvoir à M. LAVRARD
 N. CASSAN FAUX donne pouvoir à J. MELQUIOND
 E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIÉ
 D. CROCHARD donne pouvoir à P. MIS
 F. BRAILLARD donne pouvoir à AF. BOURAT
 G. MESLEM donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
 A. LAURENDEAU donne pouvoir à F. BRAUD
 M. MONTASSIER donne pouvoir à G. MAUDUIT
 C. PAILLER donne pouvoir à F. MÉRY
 G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (3) : M. METAIS, L. GUILLARD, Y. GANIVELLE

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**OBJET : Appel à projet Réinventons nos cœurs de ville – Demande d'un financement FNADT à l'État**

Grand Châtellerault, compétente en matière de développement économique et d'équilibre social de l'habitat, souhaite favoriser avec la commune de Châtellerault la dynamisation de son cœur de territoire, afin de renforcer son attractivité économique et résidentielle. Un travail de redynamisation est engagé et va se poursuivre, par la commune de Châtellerault et la communauté d'agglomération, bénéficiaires du dispositif national Action Cœur de Ville. La convention-cadre a été signée entre Châtellerault, Grand Châtellerault et l'État le 11 juillet 2018. Il s'agit d'un programme de revitalisation, s'articulant autour de 6 axes de travail pendant une durée de 5 ans et ayant pour objectif la redynamisation du centre-ville dans son ensemble.

Dans l'axe 1 du programme portant sur la thématique de l'habitat et de l'immobilier, une étude d'identification des immeubles stratégiques du cœur de ville a été menée en 2018, permettant de mettre en évidence 15 ensembles immobiliers, dont l'immeuble situé 14 place Dupleix, aux enjeux majeurs pour la revitalisation et le dynamisme du cœur d'agglomération.

La mise en œuvre d'Action Cœur de Ville se décline également sous la forme de publications d'appels à manifestation à l'initiative de l'État. Aussi, une consultation nationale sous le label « Réinventons nos Cœurs de Ville » a-t-elle été engagée en janvier 2019, en vue de retenir des projets de communes portant sur la rénovation d'un site emblématique de leur centre-ville, en proposant des projets urbains innovants ayant vocation à capter des investisseurs d'envergure nationale.

La commune de Châtellerault fait partie des 54 projets retenus par l'État pour un ensemble immobilier situé au 14 place Dupleix. Elle est à ce titre éligible à des subventions publiques et accompagnée par l'État, pour à son tour, publier un appel à projets sur l'immeuble retenu et ainsi capter des investisseurs immobiliers.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191107-008

du 07 novembre 2019

n°008

page 2/2

Cet appel à projets se déroule en deux temps :

- le 1^{er} tour aura lieu fin novembre. Il a pour objectif de sélectionner trois candidatures ayant répondu à la consultation et considérées comme les plus aptes à présenter une offre pour le 2^{ème} tour, au vu de la qualité de leur candidature .

- u n second tour, aura lieu le 15 mai 2020. Il examinera les offres détaillées du projet de l'ensemble immobilier présenté par les trois candidats . Cette seconde phase fera l'objet d'une rémunération forfaitaire pour chacune des trois équipes. L'équipe lauréate sera retenue sur la base d'un projet architectural, d'une offre financière et de garanties quant à l'intensité de l'engagement de l'équipe.

Cet appel à projets mené par la commune de Châtellerault est éligible à un financement du FNADT de la part de l'État, à hauteur de 30 000 €, sur la base des indemnités versées aux équipes lauréates de la première phase de l'appel à projet.

Le financement de l'État est plafonné à hauteur de 80 % de l'indemnité qui sera accordée aux équipes candidates, fixée à 37 500 € HT.

* * * * *

VU l'instruction NOR : TERR 1800859C du gouvernement aux Préfets de région et de département relative au lancement du programme « Action Cœur de ville », en date du 10 janvier 2018,

VU la sélection nationale opérée par le ministère de la cohésion des territoires portant sur 222 villes, dont Châtellerault,

VU la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » conclue avec l'État, Grand Châtellerault et la commune de Châtellerault en date du 11 juillet 2018,

CONSIDÉRANT que l'enjeu pour la commune de Châtellerault est de favoriser la redynamisation de son centre-ville, dans un objectif d'attractivité immobilière et de dynamisme économique, au profit de ses habitants et de ceux du bassin de vie.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à engager l'appel à projet Réinventons nos cœurs de ville sur l'ensemble immobilier sis 14 place Duplex,
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à solliciter une aide du FNADT à hauteur de 30 000€ auprès de l'État, pour un montant d'indemnité accordée aux équipes fixé à 37 500 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

**Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation
La responsable du service
juridique**

Nadège GROLLIER

